

Toute l'équipe du **Foyer de la Sainte Famille** est heureuse de vous recevoir pour une session familiale pendant l'été 2023. Ces sessions familiales, animées par les frères et sœurs de Saint-Jean, sont pour les familles une occasion privilégiée de rencontres qui allie vacances, ressourcement et vie fraternelle.

Les familles qui s'inscrivent s'engagent à arriver le premier jour de la session et à rester jusqu'au dernier jour de la session. Le premier jour, nous vous accueillons à partir de 16 heures. Le dernier jour, la messe d'envoi et de bénédiction est à 9 heures (si vous le demandez, nous pouvons vous fournir un pique-nique pour votre retour).

Vous êtes logés en ermitage : Chaque ermitage est équipé d'une chambre et d'une salle de bain avec douche, toilettes et lavabo. Nos « petits » ermitages ont une chambre avec deux lits d'une personne (jumelables). Nos « grands » ermitages ont une chambre avec deux lits d'une personne et deux lits superposés. Les ermitages ont donc soit 2 soit 4 lits. En cas de besoin (si vous avez des enfants très jeunes que vous souhaitez absolument garder auprès de vous), il est possible de rajouter un lit parapluie dans les ermitages.

Mais attention, **l'hébergement est simple** : les ermitages font entre 15 et 20m². Chacun assure l'entretien de son ermitage pendant son séjour.

Pour les enfants les plus grands, nous ajoutons autant de tentes que nécessaire.

Les familles sont réparties une fois que la session est complète (14 familles – 1 famille par ermitage). Nous plaçons, en général, les parents et les tout-petits dans les ermitages, les moyens et les grands sous la tente, en respectant au mieux vos choix précisés sur la fiche d'inscription. Cela dépendra du nombre global d'enfants, de leur âge, de la répartition garçon/fille... nous vous informons de la répartition dès qu'elle est faite.

La journée type d'une session familiale est rythmée par différentes activités :

- 8h – 9h : petit-déjeuner en autonomie
- 9h15 : prière du matin en commun
- 9h30 – 11h : temps d'enseignement (parents et enfants à partir de 4 ou 5 ans, les plus petits sont avec les bénévoles)
- 11h30 : messe
- 12h30 : repas des tout-petits
- 12h45 : repas des enfants et des adultes
- *Après-midi libre en famille*
- 17h45 : adoration (premier quart d'heure animé pour les enfants), puis vêpres à 18h30
- 19h : repas (en commun)
- 20h15 : prière du soir en commun
- 20h45 : temps d'enseignement pour les parents, veillée pour les enfants, dodo pour les petits.

Les familles contribuent à tour de rôle à la préparation des prières, au service de table, à l'animation de la messe...

Des temps forts viennent rythmer la session : pèlerinage à Saint Joseph, sortie détente surprise, nuit d'adoration, veillée festive...

La piscine est habituellement ouverte entre 15h00 et 17h30. Les enfants peuvent en profiter sous l'entière responsabilité de leurs parents, qui les surveillent directement ou les confient nommément à d'autres adultes.

BAREMES FINANCIERS INDICATIFS

Le **Foyer de la Sainte Famille** fonctionne avec un barème financier indicatif calculé au plus juste pour promouvoir l'accueil des familles.

Le barème de session correspond à une volonté ferme d'être accessible au plus grand nombre de familles. C'est sur cette base que nous calculons les frais de session que nous vous demandons.

Nous souhaitons que l'aspect financier ne soit pas un frein pour participer à une session. Si besoin, vous pouvez solliciter la caisse de solidarité (en faire la demande au moment de l'inscription).

	Par jour/pers.	Pour la session
Adultes	42 €	294 €
Enfants de 2 à 16 ans	22 €	154 €
Enfants de - de 2 ans	6 €	42 €
Linge (draps, serviettes)		7 € / pers.

Ce barème suggéré couvre uniquement les frais d'hébergement et de pension complète.

Vous serez sollicités également pour participer aux frais d'animation de la session :

Ils couvrent les temps d'accompagnement des enfants ainsi que les frais d'hébergement et de transport des religieux et des bénévoles à votre service durant la session. Nous avons estimé, pour couvrir ces frais, qu'une participation minimum à hauteur de 15% du montant total de votre séjour serait nécessaire.

Pour calculer vos frais de session :

	Nombre de personnes		Barème de session		Total
Adultes	x	294	=
Enfants de 2 à 16 ans	x	154	=
Enfants de - de 2 ans	x	42	=
Linge	x	7		
			Total hébergement	=
			Frais de session (15% ou +)	=
			TOTAL SESSION	=